

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AOUT 2021

Conseillers municipaux en fonction : 10

Conseillers municipaux présents : Mr AZZOPARDI Frédéric, Mme BOURLON Aline, Mr EPOULET Gérard, Mr GABILLY Jean-Marie, Mme MÉNARD Evelyne, Mr VIGNAULT Quentin. Mme FILLON Florbela

Absents excusés : Mr AMINOT Sébastien (pouvoir à Mme MÉNARD) Mr FOUILLET Olivier (pouvoir à Mme FILLON), Mme NERBUSSON Clémence (pouvoir à Mr VIGNAULT Quentin).

Date de la convocation : 19/08/2021

Secrétaire de séance : Mme FILLON Florbela

1/ Approbation du compte rendu du 24 JUIN 2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2021 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Nomination d'une 1^{ère} adjointe

Délibération 31/2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la réception d'un courrier de la Préfecture en date du 27 juillet 2021, actant la démission de Mr FRÉMINE, en tant que 1^{er} adjoint et de son souhait de ne pas rester membre du Conseil municipal.

Conformément à l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, dans un délai de 15 jours, de procéder à la nomination d'un 1^{er} adjoint.

Sachant le délai dépassé, les services de la Préfecture ne tiendront pas compte de ce retard.

Mr le Maire demande aux membres de l'Assemblée s'il y a un volontaire pour accepter ce poste. Il précise que Mr FOUILLET Olivier a fait part à Mr le Maire de son intention de se porter candidat si aucun candidat ne se manifeste.

Mme BOURLON Aline fait part également à l'Assemblée de sa volonté de se porter candidate au poste de 1^{er} adjoint.

Mr VIGNAULT Quentin procède au dépouillement.

Après vote, ont obtenu :	Mme BOURLON Aline	8 VOIX
	Mr FOUILLET Olivier	2 VOIX

Mme BOURLON Aline est, par conséquent nommée au poste de 1^{er} adjoint à compter du 26/08/2021.

b) Décision modificative

Délibération n°32/2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de 2 courriels émanant de la Trésorerie concernant des admissions en non-valeur et des créances éteintes (objets de la délibération 33 à suivre). Des crédits budgétaires sont nécessaires afin de mandater ces sommes.

A cet effet, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Objet des recettes	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et articles	Somme	Chapitre et articles	Somme
Créances admises en non-valeur			65/6541	+400.00 €
Créances éteintes			65/6542	+1 033.00€
Fournitures petit équipement	60/60632	- 400.00€		
Autres bâtiments	61/615228	-1 033.00€		

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur cette décision modificative.

c) Admission en non-valeur et créances éteintes

Délibération 33/2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la réception d'un courriel de la Trésorerie de Coulonges sur l'Autize, relatif à :

1/ Une demande de créances éteintes portant sur des dettes de cantine et garderie (années 2019/2020 et 2021) pour un montant de 1 032.05€

2/ Une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables (années 2016 à 2019) portant sur des dettes de cantine et garderie.

Les crédits étant ouverts sur ces 2 imputations (délibération 32), Mr le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur ces deux demandes.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur ces prises en charge de dettes.

d) Tarifs cantine / garderie – années 2021/2022 -

Délibération 34/2021

Monsieur le Maire propose de réactualiser le tarif cantine-garderie 2021-2022.

Les tarifs de cantine au 01.09.2021

La stabilité des résultats de la restauration scolaire est à noter. En conséquence, seules les tranches d'imposition sont modifiées, à savoir qu'elles sont indexées sur la base de revalorisation pratiquées par les services fiscaux. Les tarifs de repas sont inchangés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la tarification suivante :**

TRANCHES	TRANCHES	TARIF PAR REPAS
0 € à 2 741 €	1	1,00 €
2 742 € à 5 137 €	2	1,65 €
5 138 € à 6 792 €	3	2,00 €
6 793 € à 9 529 €	4	2,35 €
9 530 € à 12 461 €	5	2,65 €
12 462 € à 14 686 €	6	3,00 €
14 687 € à 19 209 €	7	3,50 €
à partir de 19 210 €	8	4,00 €

CANTINE

Repas adulte : 5.30 €
Repas agents communaux : 2.45 €

- **De valider le règlement de la cantine qui sera réactualisé conformément à cette décision qui sera annexé à la présente délibération.**
- **De mettre en place ces tarifs à partir du 1^{er} septembre 2021.**

Les tarifs de garderie au 01/09/2021,

Monsieur le Maire propose l'augmentation suivante (+0,50€):

GARDERIE

Matin (mois) : 16.50 €
Soir (mois) : 20.00 €
Journée complète (mois) : 33.00 €

Garde exceptionnelle : 5.00 € (5 unités maxi par mois)
Dépassement d'horaire : 5.00 € par tranche de 10 minutes

- **La facturation de ses services est effectuée mensuellement et au réel des consommations**
- **La facturation de la garderie pour l'année scolaire 2021-2022 ne sera pas soumise au principe du quotient mais une étude sur de nouvelles modalités (tarification au forfait ?) devrait être réalisée durant l'année scolaire.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

e) Avenant à la Convention entre le CDG 79 et la commune (2016-2021) relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 79

Délibération 35/2021

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et/ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information :	
Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ;

3/ Dossiers : réunions, rencontres, intercommunalité

➤ Point sur le budget :

Monsieur le Maire souhaite faire le point régulièrement sur les crédits consommés par rapport au Budget primitif voté. Il présente les dépenses et les recettes par section (fonctionnement &

investissement). Les dépenses sont contenues malgré quelques articles qui dépassent les 100% réalisés en fonctionnement, mais Monsieur le Maire rappelle que le Budget étant voté au chapitre, les dépassements de dépenses ne sont pas excessifs.

➤ Point sur le personnel :

Mr le Maire informe les membres de l'Assemblée que la commune va devoir pallier le remplacement de 2 agents techniques de l'école/garderie.

Mme DEVANNE a demandé à bénéficier d'une disponibilité pour convenances personnelles d'une durée d'un an, mais n'étant pas titulaire, la commune ne peut lui octroyer qu'un congé exceptionnel de 3 mois, à compter du 1^{er} septembre 2021 et ce, jusqu'au 30 novembre 2021. A la fin de ces 3 mois, Mme DEVANNE demandera à être réintégrée sur son poste ou demandera sa démission. Dans cette attente, des contacts ont été pris auprès de l'AICM pour le recrutement d'un agent de remplacement. La situation sera analysée au terme de cette période de 3 mois qui pourra éventuellement servir de période d'essai.

Mme GUILBAULT sera absente à compter du 23/09/2021 et son remplacement devrait durer jusqu'au mois de décembre 2021. Des contacts ont été pris auprès du service intérim du Centre de Gestion, qui doit nous proposer des candidatures.

Mr CHANDOKH (contrat PEC) ne peut être stagiairisé au 01/09/2021, car il n'est pas de nationalité française. Il ne peut bénéficier d'un CDI car il ne comptabilise pas 6 ans de CDD et il peut être prolongé en PEC mais uniquement pour 6 mois. Un CDD est possible mais pour une durée de 12 mois.

Mr le Maire a échangé avec Mme DELANNOY, Assistante sociale, qui doit contacter le service insertion du Conseil départemental, pour d'éventuelles propositions.

Mme POUGNARD va bénéficier de temps complémentaire en aide au secrétariat, elle aura en outre en charge la gestion/actualisation du site internet (mise à jour).

➤ Élections municipales :

La mairie a été destinataire d'un arrêté préfectoral portant convocation des électeurs de la commune en vue de l'élection partielle intégrale du conseil municipal.

La date de cette élection est fixée au 17 octobre 2021 pour le 1^{er} tour et au 24 octobre 2021, en cas d'un second tour.

Monsieur le Maire précise que les listes de candidats devront être déposées à la Préfecture de Niort :

- Pour le 1^{er} tour de scrutin du 20 au 22 septembre 2021 et le 23 septembre
- Pour le second tour de scrutin les 18 et 19 octobre 2021

➤ Des bornages ont été effectués chez Mr BERTHONNEAU Pierre et MINEAU Willy

➤ Il y a quelques mois, Mr CONSTANTIN avait pris contact avec les services de la CAN concernant la modification de l'abri bus situé à Breilbon. Mme VIGNON, a transmis un projet d'implantation. Mr le Maire va reprendre contact avec elle.

➤ Rencontre entre Mr le Maire et Mme BILLAUDEAU du CLIC Sud Deux-Sèvres, qui propose aux personnes de + de 60 ans de retrouver des activités, notamment autour de la marche à pied, le besoin d'efforts physiques. Une randonnée est organisée le 28 septembre 2021. Communication va être effectuée par la distribution d'un courrier et d'un flyer.

Une conférence en distanciel va également être organisée avec, pour sujet, « la santé ».

Des contacts vont être pris avec le CSC en charge du dispositif « Bien vieillir »

- Mr VIGNAULT aborde de nouveau le sujet de la route de Ternanteuil qu'il souhaiterait voir refaite compte tenu des dégradations constatées.
- Implantation de panneaux de signalisation : à Mauvergne et Chemin de la Borderie, en sens unique – Chemin de la cour interdit aux véhicules motorisés excepté les engins agricoles et les véhicules attelés.
- **Prochain Conseil municipal : jeudi 30 septembre 2021 à 18h30**

Fin du Conseil à 20h15